

# SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2002

## COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**  
*M. de KERAUTEM est désigné en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation des Procès-Verbaux des séances des vendredis 25 janvier 2002 et 22 février 2002.**

***Adopté à l'unanimité.***

- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

*M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, une fixation de tarifs, des attributions et désistements de location, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*

- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**

*Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage aux victimes de Nanterre.*

*M. le Maire annonce la personnalité invitée aux prochaines Fêtes de Jeanne d'Arc : l'astronaute française, Claudie HAIGNERE.*

*M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville notamment lors de l'organisation de manifestations.*

- M. CARRE n° 6 - **Projet Centre Ville. Présentation de la démarche et des opérations.**

Orléans mérite un centre ville représentatif de son caractère historique et en adéquation avec son statut de capitale régionale et de cœur d'agglomération.

De ce fait, la municipalité a affiché son intention d'intervenir très fortement sur le cœur historique de la cité de façon à ce que les actions publiques créent les conditions incitatives au développement d'initiatives privées.

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

Les réflexions menées depuis plusieurs mois, visant à donner une cohérence d'ensemble, permettent aujourd'hui de proposer un dispositif complet d'études et d'interventions immédiates.

La démarche est déclinée par grand thème :

1 – La connaissance du centre ville : son contexte, la population et son logement, le foncier ;

2 – La circulation : une importante campagne de comptages portant sur le grand périmètre d'études a d'ores et déjà été lancée, dont les résultats seront disponibles en juin 2002 ;

3 – Commerce et animation : il est proposé, d'une part, de mettre au point une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et, d'autre part, de contracter avec le consultant chargé de la Charte d'urbanisme commercial, en cours de désignation par la Communauté de l'Agglomération Orléanaise, pour réaliser un zoom sur le centre d'Orléans ;

4 – Installation de l'Université en centre ville : un travail en commun doit être mené avec l'Université, mais également avec le C.R.O.U.S., ainsi qu'avec les responsables du projet STUDIUM ;

5 – La Loire : la Communauté de l'Agglomération Orléanaise a décidé d'engager des premières études de faisabilité d'un grand projet Loire – Loiret qui inclut l'espace compris entre le pont Thinat et le pont Joffre, espace qui ne peut être conçu qu'en interaction avec le projet centre ville.

La rénovation du Centre Ville est un objectif majeur de la démarche, qui résulte de la convergence de plusieurs types d'actions :

1 - Une connaissance du bâti : il est proposé de mettre en œuvre dès maintenant une étude fine de la morphologie et de la typologie du bâti,

2 - La recherche d'une démarche cohérente sur l'espace public : une délibération spécifique est proposée au présent Conseil Municipal afin de lancer un appel à candidatures pour une mission d'analyse et de conception des espaces publics majeurs,

3 - L'adhésion au réseau Ville d'Art et d'Histoire,

4 - Les ravalements de façades : une délibération spécifique au présent Conseil Municipal détaille le dispositif d'ensemble proposé,

5 - Les projets :

- Les projets en cours : la Charpenterie et le Châtelet,

- Les interventions à court terme : programme et mise en œuvre de la Z.A.C. de la rue des Halles, réfection de la rue de Bourgogne et d'espaces publics voisins, une première phase d'illuminations ;

- Les interventions à venir : réfection de la place du Martroi, l'intégration du « grand quartier » dans le plan de rénovation, l'embellissement de l'ensemble des rues de la Loire à la place du Martroi.

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

L'ampleur de l'opération et sa durée induit une large ouverture aux partenaires de ce projet. Aussi, un comité de suivi présidé par le Maire sera mis en place. Il se réunira aux phases significatives de l'opération et au moins deux fois par an.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le dispositif d'ensemble du projet centre ville ;
- 2°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et mettre en œuvre le projet.

**Adopté par 42 voix contre 12.**

M. CARRE

- n° 7 - **Projet Centre Ville. Désignation d'une équipe d'Urbanistes – Paysagistes - Eclairagistes. Procédure de mise en concurrence simplifiée. Approbation du dossier de consultation.**

La requalification de l'espace public est de toute évidence une des composantes essentielles de la réussite du projet centre ville engagé par la Municipalité. Dans ce contexte, la Ville souhaite s'appuyer sur une équipe de professionnels pouvant faire bénéficier celle-ci de leurs compétences en matière d'aménagement d'espaces publics, de mobilier urbain, d'éclairage public et d'illuminations nocturnes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation en engageant une procédure de mise en concurrence simplifiée, relatif à la désignation d'une équipe d'urbanistes – paysagistes – éclairagistes.

**Adopté à l'unanimité.**

M. CARRE

- n° 8 - **Projet Centre Ville. Approbation d'une convention d'études avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.**

Dans le cadre de l'Observatoire Economique mis en place suite à un partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et la Communauté de l'Agglomération Orléanaise, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention à passer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, afin de bénéficier de prestations complémentaires nécessaires au diagnostic sur le commerce et l'animation, volet inclus dans le projet Centre Ville.

**Adopté par 42 voix.  
Il y a 12 abstentions.**

M. CARRE

- n° 9 - **Projet Centre Ville. Z.A.C. de la Charpenterie. Convention publique d'aménagement. Approbation d'un avenant.**

Par délibération du 15 juin 2001, le Conseil Municipal a adopté le nouveau projet de la Z.A.C. de la Charpenterie qui prévoit la réalisation d'un jardin au-dessus des cinémas.

Depuis lors, le projet de jardin et des espaces publics périphériques a été élaboré par l'Atelier Paysage et Architecture, maître d'œuvre de l'opération. De son côté, la Société PATHE a finalisé le plan de façades des cinémas.

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

Compte tenu de plusieurs éléments nouveaux détaillés dans la délibération, et des nouvelles réflexions engagées sur le Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 6 à la convention publique d'aménagement de la Z.A.C. de la Charpenterie, à passer avec la S.E.M.D.O.

**Adopté par 42 voix contre 12.**

M. CARRE

n° 10 - **Projet Centre Ville. Opération façades. Nouveau dispositif d'octroi de subventions. Ravalement obligatoire. Engagement d'une nouvelle campagne.**

Dans le cadre de l'opération Centre Ville, la remise en valeur du bâti historique est une composante essentielle du dispositif permettant de conjuguer à la fois les actions publiques et les initiatives privées.

La mise en œuvre d'une nouvelle opération façades s'inscrivant dans la durée est proposée selon deux périmètres :

- un périmètre de ravalement diffus délimité par les mails et la Loire, auquel est ajouté le front de Loire rive gauche ;
- un périmètre de ravalement obligatoire, à l'intérieur du précédent, correspondant au centre historique Orléans, incluant notamment la rue Royale, et étendu à l'ensemble des rues de Bourgogne, des Carmes, Porte-Madeleine et Porte Saint-Jean.

A l'intérieur du périmètre défini de ravalement obligatoire, des campagnes d'immeubles seront décidées annuellement par le Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- 1°) de décider d'engager une nouvelle opération façades ;
- 2°) d'approuver le périmètre définissant le secteur de ravalement diffus et les modalités d'octroi des subventions définies dans la délibération ;
- 3°) d'approuver le périmètre de ravalement obligatoire et les modalités d'octroi des subventions d'accompagnement définis dans la délibération ;
- 4°) de décider que la première campagne annuelle du nouveau dispositif mis en place portera sur la place du Châtelet, la rue Thiers, la rue Jean Hupeau, la rue Ducerceau, la rue de la Chôlerie, la rue de la Charpenterie, la rue de la Poterne, la rue de Bourgogne.

**Adopté à l'unanimité.**

M. CARRE

n° 11 - **Projet Centre Ville. Dénomination d'une place.**

Dans le cadre de la démarche engagée pour requalifier le Centre Ville et du projet de la Z.A.C. Charpenterie, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la place publique délimitée, au sud par le quai du Châtelet, à l'est par la rue de la Poterne, au nord par la rue des Halles : « Place de la Loire ».

**Adopté à l'unanimité.**

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 12 - **Décision modificative n° 3.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 13 - **Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2002.**

Le budget primitif 2002 a été établi :

- en tenant compte du passage en taxe professionnelle unique au niveau de la Communauté d'Agglomération,

- en posant des hypothèses sur la croissance des bases fiscales pour les trois taxes revenant à la Ville : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti,

- en affirmant la volonté de stabilité des taux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de la fixation des taux de la fiscalité directe locale ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation	:	20,99 %
- foncier bâti	:	29,81 %
- foncier non bâti	:	39,60 %

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 14 - **Ouverture et fonctionnement de compte avec l'hypermarché Auchan Val de Loire. Approbation d'une convention.**

Les services de la Ville d'Orléans effectuant souvent des achats à paiement différé auprès de l'hypermarché Auchan-Val de Loire, il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'ouverture et de fonctionnement de compte à passer avec cet hypermarché.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 15 - **Prestations de surveillance de sites. Accueil et sécurité du public. Année 2002. Approbation de marchés négociés après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 26 octobre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres relatif aux prestations de gardiennage de différents sites de la ville d'Orléans, repartis en quatre lots.

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

Deux lots ayant été déclarés infructueux par la commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés négociés à passer avec la Société PEDUS SERVICES, d'un montant minimum de 60 979,61 € T.T.C. et maximum de 121 959,21 € T.T.C. pour le lot n° 1 : Surveillance ponctuelle de sites, et d'un montant minimum de 83 846,96 € T.T.C. et maximum de 152 449,02 € T.T.C. pour le lot n°3 : Surveillance régulière de sites.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 16 - **S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières. Garantie d'un emprunt de 83 637,96 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières à hauteur de 41 818,98 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 83 637,96 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération de création de deux logements locatifs sociaux situés en rez de chaussée du bâtiment sis 1, rue Bossuet à La Source.

La S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements de l'ensemble du programme réalisé, soit 1 logement.

***Adopté à l'unanimité.***

### **MOYENS GENERAUX**

M. CARRE

n° 17 - **Services municipaux. Etiquettes, enveloppes et sacs. Fourniture et livraison. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison d'étiquettes, d'enveloppes et de sacs pour les services municipaux au titre de l'année 2002, éventuellement reconductible durant l'année 2003.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 18 - **Personnel municipal en tenue. Fourniture de vêtements. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

***Affaire retirée de l'ordre du jour.***

PERSONNEL

- M. KAFTANJIAN n° 19 - **Régime des travaux supplémentaires. Conditions de rémunération des heures supplémentaires. Nouveau taux des I.F.T.S. Approbation.**

En application des décrets du 14 janvier 2002, le régime des travaux supplémentaires des personnels civils de l'Etat et des fonctionnaires des administrations centrales et services déconcentrés de l'Etat fait l'objet d'une réforme significative, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les collectivités locales doivent transposer ce nouveau régime pour tenir compte de ce nouveau cadre réglementaire. Sont concernés les fonctionnaires qui relèvent du régime des heures supplémentaires (I.H.T.S. = Indemnité horaire pour travaux supplémentaires et des I.F.T.S. = Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette refonte du régime des travaux supplémentaires, selon les modalités décrites dans la délibération.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. KAFTANJIAN n° 20 - **Agents participant à l'organisation des élections. Attribution d'une indemnité.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe du dispositif proposé, en distinguant trois type d'élections, et en réactualisant les taux (valeur du point au 1<sup>er</sup> mars 2002) de rémunération des agents participant à l'organisation des élections, selon le tableau annexé à la délibération ;

2°) de décider d'appliquer les mêmes taux pour les personnes extérieures à la ville d'Orléans ;

3°) de décider d'octroyer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les agents soumis au régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, selon des modalités identiques aux bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

4°) de décider d'appliquer ce même régime à chaque consultation électorale et de réactualiser les tarifs en fonction de l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. KAFTANJIAN n° 21 - **Direction du Personnel. Approbation d'une transaction avec un agent d'entretien titulaire.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'une transaction en faveur d'un agent d'entretien titulaire, portant sur le versement :

- d'une somme nette de 16 769,05 € versée à titre de régularisation salariale. Le versement de ce salaire correspond à un coût global de 26 054,29 € charges patronales incluses ;

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

- d'une indemnité de 1 500 € au titre du remboursement des frais de procédure.

Ainsi, la Ville obtient de cet agent l'engagement d'un désistement de son action engagée contre elle et la renonciation à tout recours sur la régularisation financière proposée.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 22 - **Muséum. Recrutement d'un adjoint au conservateur en chef. Approbation du contrat de travail.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un adjoint au conservateur en chef du Muséum, ce poste étant vacant suite à un départ ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement pour une durée de trois ans assortie d'une période d'essai de trois mois.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 23 - **Direction de l'Information et de la Communication. Postes de photographe-pigiste. Reconduction de contrats de travail. Approbation d'avenants.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la reconduction des deux contrats de travail des photographes pigistes à la Direction de l'Information et de la Communication, pour une durée d'un an, avec effet du 1<sup>er</sup> mai 2002 ;

2°) d'approuver les dispositions des avenants correspondants.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 24 - **Direction de l'Information et de la Communication. Recrutement d'un responsable d'édition et d'un graphiste. Approbation de contrats de travail.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement d'un responsable d'édition et d'un graphiste par voie contractuelle, rattachés à la Direction de l'Information et de la Communication ;

2°) d'approuver les dispositions des contrats à passer pour ces recrutements, pour une durée d'un an, assortie d'une période d'essai de trois mois.

***Adopté à l'unanimité.***

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Archilab. 4ème édition des Rencontres Internationales d'Architecture. Approbation d'une convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication.**

Archilab 2002 est mis en œuvre par la Ville d'Orléans, en lien avec le Fonds Régional d'Arts Contemporains (F.R.A.C.) Centre, en partenariat avec la Région Centre, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication (Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Archilab 2002 confirme sa vocation de présentation de réflexions architecturales innovantes en conviant 30 équipes d'architectes à débattre sur la problématique de l'environnement et à exposer leurs projets en lien avec le thème du 27 mai au 14 juillet 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Ministère de la Culture et de la Communication définissant les engagements respectifs dans le cadre de la manifestation Archilab 2002 et notamment l'engagement financier du Ministère à hauteur de 70 000 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 26 - **Association Les Secoués. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention d'objectifs.**

La Société CATS, responsable commerciale du lieu, et l'association Les Secoués, responsable de la programmation, ont réouvert le Caveau des Trois Maries, à l'automne 2001 en organisant une nouvelle saison musicale, en particulier de jazz, à laquelle participent régulièrement des musiciens de la Région.

L'association Les Secoués s'est proposé également d'organiser des concerts hors les murs dans la perspective du Festival de Jazz 2002.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association Les Secoués précisant les engagements de chacune des parties et les modalités de financement ;

2°) de décider d'attribuer une subvention de 22 867 € T.T.C. à cette association.

***Adopté par 43 voix.  
Il y a 11 abstentions.***

M. CHAMPIGNY

n° 27 - **Patrimoine culturel et cultuel classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. Travaux d'entretien. Demandes de subventions.**

La Ville d'Orléans poursuit un programme pluriannuel de rénovation de son patrimoine culturel et cultuel classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention à hauteur de 40 % au titre des travaux d'entretien des Monuments Historiques classés n'appartenant pas à l'Etat, pour l'année 2002 ainsi que l'autorisation de préfinancement des travaux par la Ville ;

2°) de solliciter auprès des collectivités territoriales les subventions les plus favorables possibles, ainsi que l'autorisation de préfinancement des travaux par la Ville.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 28 - **Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions temporaires. Tarification des entrées.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la création d'une tarification spécifique pour les expositions temporaires au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais permettant également l'accès aux expositions temporaires du Musée des Beaux-Arts, soit 4 € pour le plein tarif et 2,5 € pour le tarif réduit ;

2°) de décider de la mise en application de cette mesure à compter du 2 avril 2002.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 29 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique. Opération « Le Printemps des Musées » 2002. Vente de catalogues à prix réduit.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de la vente à prix réduit de différents catalogues du 2 au 30 avril 2002 au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique, dans le cadre de l'opération « Le Printemps des Musées » ;

2°) d'approuver les prix de vente des catalogues tels qu'ils sont précisés dans la liste jointe à la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 30 - **Musée des Beaux-Arts. Grande Braderie des Musées au Palais Saint-Pierre à Lyon. Participation. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la librairie Réunion des Musées Nationaux, afin de déterminer les modalités de participation à la grande braderie des musées au Palais Saint-Pierre à Lyon en vue de permettre au Musée des Beaux-Arts de proposer des catalogues de ses expositions à des prix bradés.

***Adopté à l'unanimité.***

TOURISME- RELATIONS EXTERIEURES

Mme CHERADAME n° 31 - **Tourisme. Signalétique hôtelière. Modification du jalonnement actuel. Approbation.**

Afin de permettre une amélioration et une mise à jour de la signalétique hôtelière de proximité existante, qui tient compte des caractéristiques des nouveaux aménagements et plans de circulation, il est proposé au Conseil Municipal de décider de la réalisation d'un complément de jalonnement hôtelier dans le secteur « République », pour un coût de 10 500 € T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme CHERADAME n° 32 - **Tourisme. Passeport « Orléans Pass ». Année 2002-2003. Modalités de mise en œuvre. Approbation.**

Dans le cadre de la démarche qualité du tourisme urbain et des orientations prises par le Conseil Municipal du 25 avril 1997, la création d'un passeport touristique « Orléans Pass » pour la saison touristique 2001 a été approuvée par délibération du 22 décembre 2000.

Au vu des ventes réalisées pour la saison 2001, de la satisfaction exprimée par les clients et de l'intérêt porté à cette démarche par certains professionnels (entre autres hôteliers) orléanais, il paraît judicieux de renouveler l'offre « Orléans Pass », de la compléter et d'étendre sa période de validité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'approuver la création d'un passeport touristique « Orléans Pass » pour l'année 2002/2003, valable du 1<sup>er</sup> mai 2002 jusqu'au 30 mars 2003, selon les modalités de fonctionnement indiquées dans le présent rapport ;

2°) de fixer les tarifs de vente de ce passeport à 11 € pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2002 au 30 septembre 2002 et à 8 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 31 mars 2003 ;

3°) d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Office de Tourisme, la S.E.M.T.A.O., le Parc Floral et le Musée Campanaire Bollée.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme CHERADAME n° 33 - **Relations internationales. Attribution de subventions à des associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux associations oeuvrant dans le cadre des relations internationales :

- Association France-Allemagne ..... 450 €
- Association Orléans-Münster ..... 1 800 €
- Association Orléans-Lugoj ..... 2 500 €

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

M. GABELLE

n° 34 - **Comités de Coordination de fêtes de quartier. Année 2002. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux comités de coordination des fêtes de quartier dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 17 686 €.

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 1 non participation.***

**DEVELOPPEMENT.**  
**ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

M. LEMAIGNEN

n° 35 - **Centre d'Innovation. Rue Léonard de Vinci. Changement de propriétaire. Approbation d'avenants aux baux.**

La Ville est locataire, par bail civil, de lots d'une superficie totale de 1 162,20 m<sup>2</sup>, dans le centre d'Innovation situé rue Léonard de Vinci dans le Parc Technologique de La Source.

La Société INNOVOR INVEST étant devenue propriétaire et gestionnaire du bâtiment « Centre d'Innovation » par acte notarié en date du 25 janvier 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants n° 1 aux baux pour les lots 5-6-7, 9-10-11, 15 et 16, ainsi que l'avenant n° 3 pour le lot 8, relatifs à la transmission au profit de la nouvelle Société du droit de propriété sur le bâtiment du Centre d'Innovation.

***Adopté à l'unanimité.***

**ACTION SCOLAIRE**

Mme MARECHAL

n° 36 - **Enseignement du premier degré :**

**a) aides à la réalisation de projets ;**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 3 931,40 €.

***Adopté à l'unanimité.***

**b) carnivals.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré pour l'organisation de carnivals, selon le détail figurant dans la délibération, pour un montant global de 9 029,53 €.

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

Mme MARECHAL

n° 37 - **Groupe scolaire Maxime Perrard. Restructuration complète du restaurant scolaire de l'école élémentaire. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire.**

Afin d'assurer la mise en conformité à la réglementation d'hygiène du restaurant scolaire de l'école élémentaire du groupe scolaire Maxime Perrard, une restructuration complète doit être envisagée.

En complément, trois objectifs ont été fixés :

- présentation des repas suivant la formule self-service ;
- capacité d'accueil de 80 rationnaires ;
- traitement acoustique de la salle de restaurant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la restructuration complète du restaurant scolaire de l'école élémentaire Maxime Perrard ;

2°) d'autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires ;

3°) de solliciter les subventions, notamment auprès de l'Etat.

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 1 abstention.***

**ACTION SOCIALE**

M. DABAUVALLE

n° 38 - **Aides en faveur d'associations à caractère social.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions à diverses œuvres et associations à caractère social, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 195 589 €.

- PAIN CONTRE LA FAIM

***Adopté par 40 voix contre 12.  
Il y a 1 abstention et 1 non participation.***

- LE TREMPLIN

***Adopté par 41 voix contre 12.  
Il y a 1 abstention.***

- J.A.L.M.A.L.V.

***Adopté par 40 voix contre 12.  
Il y a 2 abstentions.***

- APPEL EMPLOI

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 1 non participation.***

- L'ETAPE

***Adopté par 40 voix contre 12.  
Il y a 1 abstention et 1 non participation.***

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

- ASSOCIATION FAMILIALE D'ORLEANS

**Adopté par 53 voix.  
Il y a 1 non participation.**

- L'ENSEMBLE DES AUTRES SUBVENTIONS

**Adopté à l'unanimité.**

### POLITIQUE DE LA VILLE

M. DABAUVALLE n° 39 - **Contrat de Ville. Programmation 2002. Attribution de subventions.**

Le Contrat de Ville de l'Agglomération Orléanaise a été signé de 2000 à 2006, afin de mettre en œuvre des actions spécifiques en matière de Politique de la Ville.

Cette année, la Ville d'Orléans a décidé de privilégier un certain nombre de priorités comme une meilleure insertion sociale et professionnelle, la famille notamment les femmes et les familles en difficultés, la lutte contre l'illettrisme, la santé, la proximité envers les citoyens une résolution des difficultés sur des sites de l'O.P.H.L.M.

Parallèlement, le comité du Contrat de Ville de l'Agglomération Orléanaise a décidé de mettre l'accent sur trois thèmes en particulier : l'insertion, le renouvellement urbain et la santé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la première tranche de la programmation 2002 du Contrat de Ville détaillée dans la délibération ;

2°) de décider d'attribuer les subventions proposées dans le rapport aux différentes associations proposant des actions dans ce cadre.

**Adopté à l'unanimité.**

### JEUNESSE

Mme GRIVOT n° 40 - **Projets « Accueil jeunes en soirée ». Attribution de subventions à des associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes, aux groupements de jeunesse de la Ville au titre des projets « Accueil jeunes en soirée à La Source » :

- ESCALE ..... 3 607,24 €

- MEDIATION..... 2 576,60 €

**Adopté à l'unanimité.**

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 41 - **Contribution de la Ville en faveur d'associations sportives à titre d'encouragement pour l'année 2002.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions, à titre d'encouragement, aux clubs sportifs dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 445 691 €.

Certaines subventions ayant déjà fait l'objet d'une décision de versements d'acomptes lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2001, ces acomptes viendront en déduction des sommes à verser effectivement.

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 1 non participation.***

Mme GRIVOT

n° 42 - **Aides en faveur d'associations sportives pour l'animation et à titre exceptionnel. Acomptes pour les clubs prévus sous contrats d'objectifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions aux associations sportives dont le détail figure dans la délibération, pour l'aide à l'animation et à titre exceptionnel, ainsi que pour les clubs qui relèvent de contrats d'objectifs à signer en 2002, pour montant global de 87 279 €.

***Adopté par 53 voix.  
Il y a 1 non participation.***

Mme GRIVOT

n° 43 - **Salle d'escrime. Dénomination.**

Par délibération du Conseil Municipal du 23 février 2001, le Conseil Municipal a décidé de dénommer la nouvelle salle d'escrime qui est en cours de réalisation dans le quartier des Murlins, salle d'escrime Fierbois, en référence à une épée que porta Jeanne d'Arc et qui avait été découverte dans l'église Sainte Catherine de Fierbois.

Cette dénomination ne correspondant pas à l'image sportive que doit porter un équipement de haut niveau, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la nouvelle salle d'escrime du quartier des Murlins « Salle Christian d'Oriola ».

***Adopté par 47 voix.  
Il y a 7 abstentions.***

Mme GRIVOT

n° 44 - **Aides en faveur de groupements de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux groupements de loisirs de la Ville dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 5 388 €.

***Adopté à l'unanimité.***

PATRIMOINE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 45 - **Centre aéré de l'allée des Sapins. Réfection de la couverture. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du budget de grosses réparations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert avec variantes relatif aux travaux de réfection de la couverture du centre aéré de l'allée des Sapins à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 46 - **Ecoles maternelles Maria Montessori et Molière. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un dossier d'appel offres.**

Dans le cadre du budget de grosses réparations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert avec variantes en deux lots relatif aux travaux de remplacement des menuiseries des écoles maternelles Maria Montessori et Molière à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 47 - **Ecole élémentaire Georges Chardon. Remplacement de la couverture. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du budget de grosses réparations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de remplacement de la couverture de l'école élémentaire Georges Chardon à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 48 - **Groupe scolaire Pierre Ségelle. Remplacement des faux plafonds et réfection des installations électriques. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du budget de grosses réparations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert avec variantes en deux lots relatif aux travaux de remplacement des faux plafonds et de réfection des installations électriques du groupe scolaire Pierre Ségelle à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 49 - **Institut d'Arts Visuels. Réfection de l'étanchéité des terrasses et des enduits de façades. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du budget de grosses réparations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert en deux lots relatif aux travaux de réfection de l'étanchéité des terrasses et des enduits de façades à l'Institut d'Arts Visuels à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

M. PELLOUX-PRAYER n° 50 - **Eglise Saint-Donatien. Réfection des enduits de façade rue de la Charpenterie. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du budget de grosses réparations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réfection partielle des enduits de façades de l'église Saint-Donatien, rue de la Charpenterie à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 51 - **Temple protestant. Consolidation des corniches et du porche d'entrée. Approbation d'un avenant.**

La chute de pierres et la fissuration de certains éléments de construction ont conduit la Ville à lancer un dossier d'appel d'offres en 2000 pour consolider les corniches et le porche d'entrée du Temple Protestant.

Compte tenu que ce travail nécessite des adaptations en cours de chantier, et après avis favorable de la commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché, à passer avec l'entreprise R.O.C. pour un montant de 8 408,96 € T.T.C., portant le coût initial des travaux de 123 042,19 € T.T.C. à 131 451,15 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 52 - **Patrimoine immobilier de la Ville. Travaux courants de bâtiment. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Compte tenu du nombre très important de commandes que la Ville passe auprès des entreprises, afin d'assurer ses travaux courants de bâtiments, il est apparu nécessaire de lancer une mise en concurrence globale sur un ensemble de prestations annuelles.

Chaque corps d'état a fait l'objet d'une décomposition en trois secteurs géographiques comportant le sud, le nord est et le nord ouest de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert à bons de commandes en 27 lots relatif aux travaux courants de bâtiments sur le patrimoine immobilier de la Ville.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 53 - **Acquisition de véhicules légers. Année 2002. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du renouvellement du matériel roulant, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert à commandes en quatre lots concernant l'acquisition des véhicules légers avec les accessoires et les équipements, au titre de l'année 2002.

*Adopté à l'unanimité.*

**BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS**

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 54 - **Eglise Saint-Aignan. Restauration et mise en valeur de la façade du transept nord. Approbation du projet architectural et technique et du dossier de consultation des entreprises.**

Par délibération en date du 11 juillet 2001, la Ville a approuvé le principe de la réalisation des travaux nécessaires à la première phase de restauration de l'Eglise Saint-Aignan. La Ville a reçu délégation de la maîtrise d'ouvrage par convention.

La maîtrise d'œuvre est assurée par M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques du Département du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet architectural et technique et le dossier de consultation des entreprises en 6 lots relatifs aux travaux de restauration et de mise en valeur de la façade du transept nord de l'Eglise Saint-Aignan.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 55 - **Centre municipal. Réaménagement du Centre de Sécurité Orléanais. Approbation de marchés passés après appel d'offres.**

Par délibération en date du 14 décembre 2001, le Conseil Municipal avait approuvé le dossier de projet et de consultation des entreprises relatif à la fourniture et l'installation d'équipements de vidéo-protection devant être installés sur différents sites de la Ville.

La Direction de l'Architecture, qui avait établi précédemment le projet d'aménagement du Poste de Sécurité a défini les adaptations nécessaires concernant 4 lots.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés relatifs au réaménagement du Poste de Sécurité qui deviendra Centre de Sécurité Orléanais, à passer pour les montants suivants :

- 4 434,62 € T.T.C., avec l'entreprise PERDEREAU pour le lot n° 1-Démolition-cloisonnement,

- 23 484,96 € T.T.C., avec l'entreprise CROIXMARIE pour le lot n° 2-Menuiserie-faux-plafond-plancher technique,

- 8 259,50 € T.T.C., avec l'entreprise ELICAUM pour le lot n° 3-Electricité,

- 5 436,98 € T.T.C., avec l'entreprise CHESNE pour le lot n° 4-Peinture-revêtement muraux-sols souples.

***Adopté par 53 voix contre 1.***

- M. PELLOUX-PRAYER n° 56 - **Restaurant municipal. Réaménagement des accès du public et techniques. Lots n° 3 et 4. Approbation de marchés négociés après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 14 décembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres ouvert, comprenant 9 lots pour le réaménagement des accès du public et techniques du restaurant municipal.

Deux lots ayant été déclarés infructueux par la commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés négociés à passer avec l'entreprise LEGRAND pour les lots n° 3 – plomberie et n° 4 – chauffage, avec les montants respectifs de 4 825,86 € T.T.C. et 6 918,86 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

### **ESPACES VERTS**

- M. DUPONT n° 57 - **Jardin des Plantes. Aménagement du jardin de roses. Réalisation de la 1ère tranche des jardins climatiques. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de la recomposition du Jardin des Plantes, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement du jardin de roses et à la 1<sup>ère</sup> tranche des jardins climatiques.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. DUPONT n° 58 - **Matériel horticole. Acquisition et reprise. Procédure de mise en concurrence simplifiée. Approbation de marchés.**

Dans le cadre du renouvellement annuel du matériel horticole, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés à passer avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour les différents lots, relatifs à l'achat et à la reprise de ces matériels.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. DUPONT n° 59 - **Ile Charlemagne. Travaux d'entretien. Versement d'une subvention à l'association R.I.T.M.E. Approbation d'une convention.**

L'association R.I.T.M.E., association d'insertion, a participé à la remise en état du site de l'Ile Charlemagne sous les directives du Service des Espaces Verts de la Ville suite à la tempête de décembre 1999.

Afin de poursuivre cette mise en valeur et l'entretien des boisements de l'Ile Charlemagne, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association R.I.T.M.E. lui confiant les travaux dont le détail figure dans la délibération ;

- Séance du vendredi 29 mars 2002 -

2°) de décider d'attribuer une subvention de 1 524 € à cette association.

***Adopté à l'unanimité.***

**VOIRIE**

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 60 - **Travaux courants de signalisation horizontale. Année 2002. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert sans variante, relatif aux travaux courants de signalisation horizontale pour l'année 2002.

La durée du marché sera limitée à un an reconductible deux fois, son montant global étant compris, en prix de base, entre 152 000 € T.T.C. et 305 000 € T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 61 - **Service Entretien Propreté. Achat d'une laveuse. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre des achats de matériel roulant, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition d'une laveuse pour l'année 2002, pour le service Entretien Propreté à la Direction de la Voirie.

***Adopté à l'unanimité.***

Orléans, le 2 avril 2002

Le Maire,

Serge GROUARD